

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Mardi, avant la réception des grands corps de l'Etat, l'Empereur a reçu, à midi et demi, tous les plénipotentiaires au congrès de Paris, ainsi que les attachés à leur mission.

L'Europe se trouvait représentée, en cette occasion solennelle, par les personnages les plus éminents de leur pays, tous présidents du conseil ou ministres des affaires étrangères et jouissant de la plus haute confiance de leur souverain.

M. le comte Walewski, président du congrès, chargé par ses collègues de porter la parole, s'est exprimé en ces termes :

« MM. les plénipotentiaires au congrès ont bien voulu me charger d'être, en cette circonstance solennelle, leur organe auprès de Votre Majesté.

« Je suis heureux et fier, Sire, de me trouver appelé à exprimer à Votre Majesté, au nom de l'Europe, les sentiments, les espérances, la joie qu'inspire de toute part l'heureux événement dont la Providence a daigné vous combler, et qui, en assurant, en consolidant la dynastie napoléonienne, est pour le monde entier un nouveau gage de sécurité et de confiance. »

L'Empereur a répondu :

« Je remercie le congrès des vœux et des félicitations qu'il m'adresse par votre organe.

« Je suis heureux que la Providence m'ait envoyé un fils au moment où une ère de réconciliation générale s'annonce pour l'Europe. Je l'élèverai dans ce sentiment que les peuples ne doivent pas être égoïstes, et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation. »

Sa Majesté s'est ensuite approchée des plénipotentiaires, et a adressé à chacun d'eux quelques mots de remerciements.

A une heure, l'Empereur a reçu dans la salle du Trône les membres du corps diplomatique, dont le président, S. Exc. M. le nonce du saint-siège apostolique, a présenté, au nom de ses collègues, à Sa Majesté, de vives félicitations sur l'heureux événement de l'accouchement de l'Impératrice et de la naissance du Prince Impérial.

Sur la demande des membres du corps diplomatique, Sa Majesté les a fait conduire auprès du Prince.

Voici le texte des discours adressés mardi à l'Empereur au nom du Sénat, du Corps-Législatif et du conseil d'Etat, et les réponses de Sa Majesté :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT.

« Sire,

« La Providence a des bienfaits pour les princes qui se dévouent à la grandeur et à la prospérité de leurs peuples. Elle vient de le montrer à Votre Majesté par la plus éclatante faveur. Mais cette joie dont elle vous comble par la naissance d'un fils est aussi un bonheur pour la grande famille qui se presse autour de vous. Déjà la France sent vivre plus librement par la vie de cet enfant, elle associe son avenir à ses destinées.

« Quand il régnera sur cet Empire, que Grotius appelait le plus beau après le royaume du Ciel, le XIX^e siècle, parvenu à son extrême période, recueillera les fruits dont notre génération dépose les germes féconds dans le sein du présent. L'Afrique, poussée en avant par votre main puissante, sera un des plus magnifiques fleurons de sa couronne. L'Orient et l'Occident, qui se cherchent depuis les Croisades et commencent seulement à se retrouver, auront marié leurs mers et leurs rivages pour y faire couler le flot bienfaisant des idées, des richesses et de la civilisation. Alors, que ce Souverain de nos enfants suive les traces de son auguste père ; qu'il se souvienne d'un règne où le génie du gouvernement est dirigé par la modération, la droiture et l'équité ; et, dans cette marche de l'humanité, la France sera encore, comme aujourd'hui, un régulateur pour l'Europe, un levier pour le progrès, un flambeau pour les intelligences.

« Saluons donc ce Fils de l'Empire, gage de si grands destins ; saluons aussi et remercions sa gracieuse mère. Une épouse déjà si chère le sera plus encore à votre cœur par cette consécration de la maternité. Permettez au Sénat, Sire, de déposer ses hommages pour elle au pied de ce trône qu'elle

embellit par ses qualités aimables et qu'elle vient de cimenter par cet heureux enfantement. »

RÉPONSE DE L'EMPEREUR

« Monsieur le président du Sénat,

« Le Sénat a partagé ma joie en apprenant que le ciel m'avait donné un fils, et vous avez salué comme un événement heureux la venue au monde d'un *Enfant de France*. C'est avec intention que je me sers de ce mot. En effet, l'Empereur Napoléon, mon oncle, qui avait appliqué au nouveau système créé par la révolution tout ce que l'ancien régime avait de grand et d'élevé, avait repris cette ancienne dénomination des enfants de France. C'est qu'en effet, Messieurs, lorsqu'il naît un héritier destiné à perpétuer un système national, cet enfant n'est pas seulement le rejeton d'une famille, mais il est véritablement encore le fils du pays tout entier, et ce nom lui indique ses devoirs. Si cela était vrai sous l'ancienne monarchie, qui représentait plus exclusivement les classes privilégiées, combien, à plus forte raison, aujourd'hui que le souverain est l'élu de la nation, le premier citoyen du pays et le représentant tant des intérêts de tous !

« Je vous remercie des vœux que vous formez pour cet enfant de la France et pour l'Impératrice. »

(Ces paroles ont été accueillies aux cris unanimes de *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !*)

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU CORPS LÉGISLATIF.

(Le *Moniteur* fait observer que M. le président a prononcé ce discours d'une voix ferme et accentuée.)

« SIRE,

« Le ciel a béni votre union ; à l'aube d'un saint anniversaire, l'Impératrice a donné à votre affection un fils, à la France un futur Empereur. Si cet événement a causé une joie universelle, ce n'est pas seulement parce que, plein de reconnaissance et d'attachement pour vous, le pays prend part à votre bonheur ; c'est encore parce qu'il accueille cet enfant comme un gage de sécurité et d'avenir.

« A d'autres époques, de semblables espérances

FEUILLETON

HISTOIRE D'UN EMPLOYÉ.

(Suite.)

— Cher monsieur Benoît, dit-elle en posant une main sur mon épaule, vous pouvez me rendre un grand service et je compte sur votre bonté. Je vais être demandée en mariage aujourd'hui par une parsonne malheureusement très-pauvre. Mon père fera des objections, et ne songera pas qu'il est heureux lui-même sans fortune. Vous avez de l'empire sur son esprit...

Marguerite n'osait en dire davantage.

— Achevez, ma chère enfant, répondis-je en reprenant mon ancienne familiarité ; vous voulez que je plaide la cause de cette personne sans fortune qui aspire à votre main ?

— Précisément, reprit-elle. M. Théodore est un garçon sage et laborieux, qui fera son chemin comme vous et comme mon père. Il faut d'ailleurs qu'il échappe à la conscription en se mariant...

— Eh bien ! soyez tranquille ; je parlerai en faveur de M. Théodore, et nous le sauverons de la conscription.

Le lendemain, je quittai mon ministère une demi-heure plus tôt que d'habitude, et je courus au bureau de mon ami Jacob. Cet homme-là est un peu brusque et impétueux ; c'est pourquoi je voulais le prendre avec adresse et ménagements. J'aurais dû, au contraire,

aborder nettement la question, car il se méprit sur le but de ma diplomatie, et, me sautant au cou des premiers mots, il s'écria :

— Je comprends, je sais, j'ai tout vu. Ma fille te plaît ; je te la donne.

Ma maladresse avait failli tout perdre. Le père ayant adopté avec tant de plaisir l'idée que je parlais pour moi-même, reçut fort mal la proposition dont j'étais chargé. Il me soutint qu'il avait découvert depuis longtemps mes sentiments, et que, par une générosité absurde, je défendais les intérêts de mon rival. Je ne pouvais nier cela et il refusait de comprendre que je ne devais plus songer à sa fille puisqu'elle en aimait un autre. Le jeune homme n'avait pas encore fait sa demande, en sorte que Jacob résolut de lui dire qu'il était trop tard et que la jeune personne était promise. Cette proposition devenait insoutenable pour moi. Marguerite allait penser que j'abusais de sa confiance. Le père ne voulait rien entendre et se moquait de mes scrupules. Je tombai dans un véritable désespoir, en voyant que je jouais malgré moi le rôle d'un traître et d'un ingrat. Ce que j'avais prévu arriva. M. Théodore fut repoussé ; on lui interdit l'entrée de la maison, et je lus sur le visage de Marguerite le mépris que lui inspirait mon lâche procédé. Je laissai prudemment s'écouler une semaine. Au bout de ce temps, le père était un peu ébranlé par la tristesse de sa fille. J'avais sollicité pour le jeune homme

une petite place dans les *droits réunis* : je fus assez heureux pour l'obtenir. J'arrivai un soir avec le brevet dans ma poche. Marguerite, la tête baissée sur sa broderie, ne leva pas les yeux. Le père tourmentait les tisons avec impatience ; les enfants consternés se tenaient en silence dans un coin, sans comprendre le motif de notre contrainte.

— Je prétends, dis-je à mon ami Jacob, que vos ennuis finissent aujourd'hui, si tu ne veux pas que notre ancienne amitié soit brisée. Tu ne feras pas le malheur de ta fille pour un mariage impossible que toi seul as dans l'esprit.

— Il ne s'agit pas, répondit le père, du mariage que je désire, mais de celui auquel je m'oppose. Ce parti ne me convient pas. Il n'y a d'un côté aucuns moyens d'existence...

— C'est une erreur, interrompis-je ; le jeune homme a une place dans les *droits réunis* ; elle n'est pas fort rétribuée, mais tu n'avais pas davantage en commençant. Voici la nomination signée du ministre.

Marguerite laissa tomber sa broderie sur ses genoux.

— Je suis bien aise, reprit le père, que tu aies trouvé un dédommagement au chagrin que j'ai fait à ce garçon. Ce service adoucira la dureté de mon refus. Je lui souhaite bonne chance ; quant à ma fille, elle ne sera pas pour lui. On ne vit pas en ménage avec une place de quinze cents francs, et Marguerite n'ayant pas de dot...

ont été conçues et n'ont pas été réalisées ; pourquoi celles auxquelles nous nous livrons aujourd'hui avec tant d'effusion nous inspirent-elles une si grande confiance ? c'est que les deux dangers qui ont renversé les trônes, la révolution à l'intérieur de la coalition à l'étranger, vous, Sire, vous les avez conjurés : la révolution, vous l'avez vaincue par la force, distraite par le travail, calmée par la clémence ; l'étranger, vous l'avez réconcilié avec la France, parce que vos armées ne se sont couvertes de gloire que pour le maintien de la justice et du bon droit, et que vous avez su grandir la France sans humilier l'Europe.

» Aussi, lorsque tout Français vous doit le repos de sa famille, l'avenir de ses enfants et, par dessus tout, le droit d'être fier de sa nationalité, vous comprendrez Sire, qu'il fasse bon accueil à ce jeune Prince et qu'il fonde tant d'espérances sur la tête d'un enfant.

» Je viens donc, Sire, au nom du Corps-Législatif, complimenter Votre Majesté, la prier de mettre aux pieds de l'Impératrice nos félicitations, nos vœux pour son prompt rétablissement, et enfin renouveler sur ce berceau les serments de fidélité et de dévouement que nous vous avons prêtés, et que nous tiendrons jusqu'à notre dernier jour.

(Le Corps Législatif tout entier s'est associé aux paroles de son président par les plus vives acclamations.)

RÉPONSE DE L'EMPEREUR.

« Monsieur le Président du Corps-Législatif, » J'ai été bien touché de la manifestation de vos sentiments à la naissance du fils que la Providence a bien voulu m'accorder. Vous avez salué en lui l'espoir dont on aime à se bercer de la perpétuité d'un système qu'on regarde comme la plus sûre garantie des intérêts généraux du pays, mais les acclamations unanimes qui entourent son berceau ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues. Si j'espère que son sort sera plus heureux, c'est que d'abord, confiant dans la Providence, je ne puis douter de sa protection en la voyant relever par un concours de circonstances extraordinaires tout ce qu'il lui avait plu d'abattre, il y a quarante ans, comme si elle avait voulu vieillir par le martyre et par le malheur une nouvelle dynastie sortie des rangs du peuple. Ensuite l'histoire a des enseignements que je n'oublierai pas. Elle me dit, d'une part, qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune ; de l'autre, qu'une dynastie n'a de chance de stabilité que si elle reste fidèle à son origine en s'occupant uniquement des intérêts populaires pour lesquels elle a été créée. Cet enfant, que consacrent à son berceau la paix qui se prépare, la bénédiction du Saint-Père, apportée par l'électricité une heure après sa naissance, enfin les acclamations de ce peuple français que l'Empereur a tant aimé, cet enfant, dis-je, sera digne, je l'espère, des destinées qui l'attendent.

» Je vous remercie, Messieurs, des vœux que vous formez pour lui et pour l'Impératrice. » (Cette réponse de l'Empereur a produit une profonde émotion et a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements.)

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT.

« Sire,

» Au milieu des transports que fait éclater en toute la France la naissance du Prince impérial, votre conseil d'Etat vient avec bonheur adresser à Votre Majesté ses vives et respectueuses félicitations.

» La divine Providence qui, depuis l'avènement de Votre Majesté, a répandu tant de bienfaits sur cet Empire ; qui, après avoir fait triompher nos armes, semble préparer à votre politique de si glorieux résultats, ne pouvait vous donner, Sire, une preuve plus éclatante de sa protection qu'en accordant à vos vœux et aux nôtres la naissance d'un Prince impérial.

» Autour de ce berceau, dépositaire de tant d'espérances, gage nouveau d'avenir et de sécurité, la France fait entendre ses actions de grâces et appelle les bénédictions célestes sur vous, Sire, qui l'avez sauvée, et sur cette auguste princesse, objet de notre amour et de nos respects, si digne du bonheur qu'elle ressent aujourd'hui comme mère et comme Impératrice.

» Sire, votre conseil d'Etat, en mêlant sa voix aux accents de l'allégresse publique, ne pouvait saisir une occasion plus solennelle de renouveler à Votre Majesté l'assurance de son dévouement inaltérable. Il trouve dans l'événement providentiel qui assure le bonheur de la France un nouvel encouragement pour ses travaux.

» Fier de la part que Votre Majesté lui a réservée dans la préparation de ses nobles pensées d'amélioration et de progrès, il redoublera d'efforts pour se montrer digne de votre confiance et pour se maintenir au niveau d'une mission qui semble grandir à mesure que, grâce à vous, Sire, et avec l'aide de Dieu, grandit et se développe la prospérité de la France. »

RÉPONSE DE L'EMPEREUR.

« Monsieur le président du conseil d'Etat,

» Le conseil d'Etat, ce conseil intime du souverain et de son gouvernement, qui est initié à toutes ses pensées et qui s'associe à tous ses actes, devait prendre, j'en étais bien sûr, la plus vive part et à la joie du présent et à l'espérance de l'avenir. Nul plus que vous, Messieurs, ne travailliez à consolider cet avenir. Forts des grandes traditions du conseil d'Etat du premier Empire, vous élaborez les lois qui, tout en consacrant les grands principes de la révolution, pacifient le pays, consolident le pouvoir, domptent les partis et préparent le règne paisible d'une sage liberté. Je compte donc sur les lumières et sur le patriotisme dont vous m'avez déjà donné tant de preuves pour faciliter à l'enfant qui vient de naître l'accomplissement de ses destinées futures. »

(Ces paroles de l'Empereur ont été couvertes par les acclamations unanimes du conseil d'Etat.)

L'Empereur s'est fait rendre compte du nombre et de la situation des individus retenus encore en Algérie où à l'étranger par suite des mesures politiques.

A la suite des événements de juin 1848, onze mille personnes avaient été condamnées, sous la République, à la transportation en Algérie ; par la

clémence du Président, il n'en reste plus en Afrique que trois cent six.

En décembre 1851, onze mille deux cent un individus furent transportés ou expulsés, les grâces accordées par l'Empereur en ont réduit le chiffre à mille cinquante-huit.

A l'occasion de la naissance du Prince Impérial, Sa Majesté a décidé que l'autorisation de rentrer en France serait accordée à tous ceux qui déclareraient se soumettre loyalement au gouvernement que la nation s'est donné, et s'engageraient d'honneur à en respecter les lois. Déjà, lors de l'inauguration de l'Empire, ce généreux appel avait été fait ; l'Empereur a ordonné qu'il fût répété de nouveau. Il n'y aura plus désormais hors du sol de la patrie que ceux se qui seront obstinés à méconnaître la volonté nationale et la monarchie qu'elle a fondée.

(Moniteur.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 20 mars. — « Lord Panmure a reçu la nouvelle, en date du 15 courant, que l'armistie en Crimée a été signé et que l'échange des documents devait avoir lieu le 16. »

Berlin, 19 mars. — « Des lettres de Saint-Petersbourg annoncent qu'après la conclusion de la paix, des conférences auront lieu pour examiner et discuter des projets de réforme à apporter à la politique commerciale. »

» Le voyage de l'Empereur, en Pologne, est ajourné après la cérémonie du couronnement.

» Il y a des indices de mauvaises dispositions entre la Russie et l'Autriche. »

Copenhague, jeudi 20 mars. — « Dix députés des Duchés allemands au Grand-Conseil délibérant, proposent une demande au Roi pour faire réviser, par la Diète, la Grande Charte. »

Hambourg, jeudi 20 mars. — « La frégate anglaise l'*Amphion*, après avoir essuyé une violente tempête dans le Belt, a échoué sur un banc de sable. »

» Dégagée par la corvette *Sampton*, la frégate est entrée, sans nouvel accident à Kiel. »

Madrid, 19 mars. — « Il existe l'espoir fondé d'un prochain rapprochement avec Rome. »

» Une légère émeute a éclaté Lorca. Ce mouvement a été sans conséquence. »

» Les dissidences continuent parmi les démocrates. »

« Les statuts du crédit mobilier seront bientôt approuvés. »

Madrid, 20 mars. — « La société du *Crédit mobilier* demande au Gouvernement l'autorisation d'établir une banque de circulation à Valence. »

» Dimanche prochain, un *Te Deum* sera chanté, à l'église Saint-Louis des Français, pour célébrer l'heureuse délivrance de l'impératrice Eugénie. »

— Havas.

D'après une lettre de Constantinople du 10 mars, il paraîtrait que le clergé grec ne se borne pas à déclamer sourdement contre le firman du Sultan concernant les rayas, mais qu'il a manifesté l'intention de faire tout ce qui dépendra de lui pour empêcher sa mise à exécution, au moins en ce qui le touche directement. On assure même que le patri-

— Excusez-moi, répondis-je, Marguerite a une dot.

— Comment l'entendez-vous ? demanda le père.

— Cela me regarde. J'ai renoncé au mariage. Marguerite est désormais ma fille, et j'espère qu'on n'exigera pas que je meure pour avoir le droit de lui faire du bien par testament.

— De quoi vous mêlez-vous ? s'écria Jacob. Je vous dis que ma fille n'a rien. Je ne suis donc plus le maître chez moi ? Croyez-vous me faire la loi avec votre argent ? Si vous êtes plus riche que nous, Monsieur, je vous apprendrai qu'on ne marchandé pas mes déterminations.

Marguerite s'était jetée dans mes bras en pleurant. Ses larmes et les indignes paroles de son père me mirent dans une colère terrible :

— Pour rien au monde, répondis-je, je ne voudrais rendre un service à un méchant capable de prendre pour un affront le mouvement naturel de l'ami qui vient à son aide. Marguerite a besoin d'un autre père, meilleur que toi, et c'est moi qui lui en tiendrai lieu jusqu'à ce que tu sois corrigé de ton orgueil.

Je sors si rarement de mon humeur paisible, que mon ami Jacob fut tout déconcerté par cet accès de colère. Il n'osa plus résister à mes volontés. Un mois après cela, Marguerite épousa son amant, et voilà comment il se fait que je suis resté garçon.

Vous m'objecterez peut-être qu'ayant quarante ans à

peine, une belle place, de l'ordre et des goûts simples, j'aurais facilement trouvé un autre parti si j'eusse voulu chercher. Je l'aurais pu sans doute. Vous allez voir pourtant que l'enchaînement des choses m'en détournait, et qu'il est fort heureux que je ne me sois point pressé de prendre une femme.

Théodore était un homme aimable, bien plus capable que moi de faire le bonheur d'une fille de dix-huit ans ; mais il avait deux grands défauts : un goût désordonné pour la dépense, qui ne s'accordait guère avec ses modiques revenus, et la manie dangereuse des spéculations et des projets. En moins de trois ans la faible dot de sa femme se trouva dissipée. On s'attache aux gens par le bien qu'on leur a déjà fait. Je ne pouvais pas décemment souffrir que le mariage de Marguerite devint pour elle une source de maux. Son premier enfant vint à propos me fournir un prétexte de la servir avec les ménagements dont sa fierté avait besoin. La mère n'osa pas me défendre d'assurer l'avenir de son fils, et, par ce moyen, je réussis à secourir le jeune ménage. Tout allait bien si le mari ne se fût mis en tête de prendre un cabinet d'affaires pour réparer ses pertes. Il se trompa dans ses entreprises. Un matin, Théodore accourut m'annoncer sa faillite. Des lettres de change étaient entre les mains de créanciers impitoyables. Si on l'eût mené en prison, c'eût été un coup mortel pour sa pauvre femme.

Dans ce temps-là j'avais l'habitude de consacrer par mois une certaine somme à des achats de livres. Je m'aperçus qu'en vieillissant je n'avais plus de goût qu'à relire les anciens ouvrages, et je supprimai cet article de mes dépenses. Pendant la belle saison j'aimais à louer un appartement dans les environs de Paris. J'y trouvai des inconvénients à cause de la distance ; plusieurs fois j'étais arrivé au ministère trop tard d'un quart-d'heure, ce qui est d'un mauvais exemple quand on est chef de bureau. Ce fut encore un article rayé de mon budget.

— Je comprends, dis-je en interrompant M. Benoît ; le goût des livres et celui de la campagne ont été sacrifiés pour payer les dettes de votre ami.

— Sur ces entrefaites, reprit le narrateur, l'Empire s'écroula. On vit s'introduire dans les administrations des personnages nouveaux. Il en résulta des bouleversements dans nos ministères. On supprima les *divisions* pour établir les *directions*, puis on retourna aux *divisions*. Le bureau de mon ami Jacob devint une simple section ; on déclara que la moitié des employés en était inutile, quoique le personnel des ministères augmenta tous les jours. Jacob n'avait d'autre recommandation que ses talents ; on n'en tint pas compte. Il lui manquait deux années de service pour obtenir une retraite ; on le réforma en lui donnant une indemnité dérisoire sur les fonds des *traitements temporaires*. En m'annonçant cette nouvelle, Jacob disait avec son accent passionné :

arche a été appelé à la Porte à plusieurs reprises pour expliquer le motif qu'il a de refuser d'obtempérer aux instructions qu'il a reçues à cet égard et que ses réponses ont été loin d'être satisfaisantes. Ce qu'il y a de très-positif, c'est que les prêtres de la religion grecque ne se montrent nullement satisfaits de la position qui leur est faite par le nouveau règlement. Cela se conçoit, puisque ce règlement a pour but de faire cesser les scandaleux abus dont le clergé profitait seul au détriment de toute la nation. Mais comme il exerce une très-grande influence sur l'esprit du peuple, il lui a été facile de persuader à la masse que ces réformes étaient illusoires ou même contraires à ses véritables intérêts. Enfin il ne néglige rien pour embarrasser la situation; mais le gouvernement est fermement décidé à poursuivre jusqu'au bout son œuvre de régénération, quels que soient d'ailleurs les obstacles que la malveillance, la cupidité et le fanatisme puissent lui susciter. En cela, il sera parfaitement secondé à Constantinople par les ambassadeurs des puissances alliées, et dans les provinces par leurs agents.

C'est décidément le 10 mars qu'Omer-Pacha était attendu, mais notre correspondant n'annonce pas encore son arrivée, ainsi que l'a fait une dépêche télégraphique. On prétendait qu'il revenait avec la ferme intention de faire accepter les propositions qu'il a adressées il y a quelque temps au Sultan ou de donner sa démission. On assure que ces propositions consistent à obtenir le ministère de la guerre, tout en conservant son poste de généralissime, et à se faire donner le droit de désigner lui-même son caïmacam pour diriger le département de la guerre pendant que lui se trouverait à la tête de son armée. Tout absurdes que puissent paraître de pareilles propositions, on affirme qu'elles sont exactes et qu'elles ont été formulées en une espèce d'*ultimatum*, sur lequel Omer-Pacha est décidé à n'admettre aucune transaction. D'un autre côté, il est à peu près certain que le gouvernement, qui a beaucoup à se plaindre du généralissime, a été choqué de ce dernier procédé, et qu'il ne paraît nullement disposé ni à lui accorder sa demande, ni à transiger sur ce point avec lui. Tout cela va s'éclaircir prochainement, nous écrit-on; mais on pense généralement que la démission d'Omer-Pacha sera acceptée, si tant est qu'il persiste de nouveau à l'offrir et à vouloir mettre, comme on dit, le marché à la main au Sultan.

Le 8, il y a eu un grand dîner à l'ambassade de France, auquel assistaient le caïmacam du grand-vizir, le capitain-Pacha et le ministre des affaires étrangères. Le ministre de la guerre, qui était aussi invité, a dû se faire excuser pour cause d'indisposition.

Le gouvernement a décidément renoncé à son projet d'émettre de nouveaux caïmès. Cette résolution a été accueillie avec une vive satisfaction par le public, et principalement par le commerce dont une semblable mesure aurait gravement compromis les intérêts.

M. le docteur Baudens, inspecteur du service médical de l'armée, est parti le 9, en vertu d'un ordre supérieur, pour la Crimée, où l'état sanitaire était toujours peu satisfaisant. A Constantinople, les hôpitaux sont pleins; le nombre des malades di-

minuait, mais pas encore d'une manière bien sensible.

Il était toujours question du prochain départ de la légion anglo-allemande pour Trébizonde. On parlait aussi de celui d'une partie des troupes anglaises de Crimée pour l'Asie. On se perd en conjectures sur ces mouvements de troupes dans un moment où tout semble faire espérer d'un jour à l'autre une solution pacifique.

Plusieurs incendies ont éclaté ces jours derniers à Constantinople. Suivant l'habitude, on a voulu les attribuer à la malveillance, mais il a été constaté qu'ils provenaient tous de causes purement accidentelles. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

DERNIERES NOUVELLES.

S. M. l'Impératrice, le jeune Prince impérial et S. A. le prince-maréchal Jérôme, vont de mieux en mieux. — Havas.

Hambourg, jeudi 20 mars. — « Une dépêche arrivée ici annonce que le commodore Watson aurait déclaré en état de blocus Libau et tous les ports russes de la Baltique. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Demain, à une heure et demie, un *Te Deum* sera chanté dans l'église Saint-Pierre, en actions de grâces de la naissance du Prince Impérial et de l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice. — A midi et demi, sur le quai de Limoges, il y aura une grande revue de l'École, à laquelle sont invitées les autorités civiles et militaires. P. GODET.

Par décret impérial, en date du 19 mars, sont nommés :

Conseiller à la Cour impériale d'Angers, M. Poitou, juge au Tribunal de première instance de la même ville, en remplacement de M. Guérin des Brosses, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1^{er} mars 1852 et loi du 9 juin 1835, art. 18, § 5), et nommé conseiller-honoraire;

Juge au Tribunal de première instance de Laval (Mayenne), M. Levain, juge au siège de Beaupreau, en remplacement de M. Trippier-Delagrangé, décédé.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Préfet de Maine-et-Loire à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

MESSIEURS,

L'Empereur a décidé qu'il serait parrain et l'Impératrice marraine de tous les enfants légitimes nés en France, le 16 mars courant.

Je m'empresse de vous faire connaître cette décision élevée et généreuse. J'invite MM. les Maires à informer leurs administrés que les familles qui désireront réclamer l'honneur de cet auguste parrainage, auront à en donner avis à M. le Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur, et à adresser pour cela, à Son excellence, par mon intermédiaire, dans le délai d'un mois, l'extrait de l'acte de naissance des enfants.

Je recommande la suite de cette recommandation à tous vos soins. LE PRÉFET, VALLON.

Si j'étais un homme borné, comme la plupart de mes collègues, je n'aurais plus, après avoir servi l'Etat pendant vingt-trois ans, qu'à me jeter dans la rivière, me dit Jacob. Mais la presse quotidienne venait de prendre un développement prodigieux. Mon vieil ami était homme d'esprit; il écrivit dans les journaux et gagna de quoi vivre à force de travail et de veilles. Sa santé en souffrait. Je prévoyais qu'il tomberait malade, et j'aurais voulu être en mesure de l'aider. Dans ce moment-là, je ressentais moi-même de petites indispositions que j'attribuais à un régime alimentaire trop abondant. J'opérai une réduction salutaire sur mes repas. Le déjeuner à la fourchette me fatiguait l'estomac; la table d'hôte était un véritable excès; je la changeai contre une cuisine bourgeoise plus frugale dont je me trouvais beaucoup mieux.

Jacob eut un jour l'imprudence d'écrire une chanson politique. On le traduisit devant le jury, qui le déclara coupable à l'unanimité. Il fut condamné à trois mois de prison et à six mille francs d'amende. Si ce morceau eût été publié dans quelque journal, la presse eût payé l'amende; mais un recueil de vers n'offrait pas les mêmes ressources, et le libraire, condamné de son côté, n'était pas en état de secourir l'auteur.

Depuis quelque temps je souffrais de maux d'yeux; la lecture m'était pernicieuse; et pour n'être plus exposé à ouvrir un livre, j'imaginai l'expédient de vendre ma bi-

bliothèque. C'était l'unique moyen d'échapper à une tentation qui se renouvelait tous les jours. Je possédais quelques éditions rares. La vente me rapporta plus que je ne l'espérais, et il est fort heureux que cette idée me soit venue avant l'époque où les livres ont subi une dépréciation fâcheuse.

— Allons au fait, dis-je à M. Benoit; votre bibliothèque a servi à payer l'amende.

— Mon ami fut sauvé d'une catastrophe, car il y avait contrainte par corps outre les trois mois de prison. Bientôt la révolution de 1850 vint rendre à Jacob la position qu'il avait perdue, et il est heureux aujourd'hui.

Je vous ai dit que j'allais habituellement dans un cercle littéraire composé d'une douzaine de personnes. Le nombre des abonnés et souscripteurs devint tout-à-coup fort considérable; et, comme cette société avait besoin d'être organisée, on nomma deux directeurs, un président et un secrétaire. Cette dernière place me fut donnée avec des appointements, le logement, le feu et l'éclairage. L'époque de ma retraite était arrivée; l'occasion se présenta de prendre enfin du repos. L'esprit de droiture et de justice que Napoléon avait établi dans son administration s'éteignait pour céder la place au savoir-faire et à la faveur. On me riait au nez lorsque je me roidissais contre les actes d'oppression, quand je défendais un honnête homme supplanté par des gens en crédit. Sans attendre que le dégoût me chassât, je me retirai fort

Saumur, le 19 mars 1856.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo saumurois*,

Je lis, dans la chronique locale de votre estimable journal du 15 courant, un article qui me concerne et auquel je désire répondre: Je suis très-sensible aux éloges de M. Menier, confiseur-pâtissier de Saumur, mais il se méprend quand il dit que, malgré toutes les qualités de mon élixir, on lui faisait le reproche de laisser dans la bouche une saveur désagréable, c'est sans doute de sa contre-façon dont l'auteur de cet article veut parler, car mon élixir a été reconnu supérieur, dès sa naissance, et par l'illustre chimiste et par la généralité des consommateurs. Ensuite, M. Menier se trompe étrangement, quand il veut faire croire que des palais délicats ont été rassurés par l'amélioration que j'aurais apportée à cette liqueur; je n'ai pas amélioré cet élixir, je l'ai inventé, et c'est à moi seul et à M. Angelo Bolognesi, à qui est due l'initiative d'avoir livré au public les trois recettes réunies, lesquelles, parfaitement combinées suivant les règles de l'art, ont produit l'excellent élixir *Raspail*, que, depuis longtemps, beaucoup de contre-facteurs s'efforcent d'imiter, et (j'ose le dire) ils ne l'imiteront jamais. Et si, par bonheur, la réputation de cette liqueur a été portée au loin, ce n'est pas grâce à MM. les épiciers et les confiseurs-pâtissiers de Saumur, mais bien à la maison Combiere-Destre, connue, depuis plus de vingt ans, comme fabrique de liqueurs et qui, depuis l'époque de son invention, a fait seule des frais énormes pour la propager.

Que M. Menier appelle cette industrie toute saumuroise, si bon lui semble, nous, nous pensons que l'industrie des liqueurs est universelle, mais que l'exploitation de l'élixir *Raspail* m'est toute personnelle.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre serviteur, COMBIERE-DESTRE, Distillateur à Saumur.

M. Menier étant étranger à la pensée qui a dicté l'article improuvé dans la lettre qui précède, nous ne devons pas en laisser peser sur lui la responsabilité.

Nous ne répondrons pas, toutefois, à l'apostrophe de M. Combiere sur la saveur désagréable imputée à sa liqueur, notre article n'en dit pas un mot. Nous le prions seulement de remarquer que sa lettre vient confirmer ce que nous avons avancé. Il y a plus, M. Combiere soutient que la formule de M. Raspail n'est pas la sienne. — Donc il ne vend pas la liqueur Raspail. M. Menier dit, au contraire, qu'il vend la liqueur Raspail, modifiée, aromatisée. Il n'y a donc rien de commun entre l'un et l'autre alambic. Pourquoi, à cette occasion, laisser percer du mécontentement et mettre en jeu les épiciers et les confiseurs-pâtissiers de Saumur?

P.-M.-E. GODET.

Une dépêche télégraphique, arrivée hier soir, nous informe que M. Mansour, l'un des artistes du concert de lundi, est assez gravement malade pour ne pouvoir donner la soirée qu'il avait promise.

P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

content d'avoir ma liberté. Ma pension se montait à la moitié de mon traitement, et avec le secrétariat de mon cercle littéraire j'étais encore assez à l'aise.

Vous vous souvenez peut-être m'avoir entendu vanter autrefois un homme de mérite appelé Vernon, bibliographe érudit. Son seul défaut est de se plonger si profondément dans la science, que son esprit, toujours élevé à cent pieds au-dessus de la vie matérielle, ne peut jamais redescendre à temps pour parer aux besoins de chaque jour. C'est un enfant, dont il faut que ses amis prennent soin. Ses travaux, fort précieux, du reste, ne lui sont d'aucun profit. On lui avait donné une petite place à l'hôtel-de-Ville, où il ne se montrait pas trop assidu. Il se trouva des gens pour crier à la sinécure. Un de nos honorables représentants jeta les yeux sur la place de mon ami et pensa qu'elle conviendrait à son cousin. Il sollicita, et obtint.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 20 MARS.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 72 20

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 90.

BOURSE DU 21 MARS.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 72 10.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Breton - Bataillon, marchand, demeurant à Saumur, faubourg des Ponts, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir, vendredi prochain 28 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(186) A. DUDOUET.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située dans la commune de Bagneux, appartenant à M. PINOT père,

Consistant en maison de maître, servitudes, caves, cour, jardin anglais, et un clos de vigne planté d'arbres fruitiers; le tout entouré de murs, contenant environ 2 hectares, et joignant le chemin du Pont-Fouchard à Munet.

Un petit morceau de vigne, contenant 11 ares, joignant M. Hellaudais et le clos ci-dessus indiqué.

S'adresser à M. PINOT qui habite ladite propriété, et à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

ou A LOUER

En totalité ou par parties,

LE JOLI CHATEAU DE BIZAY,

Situé à 2 kilomètres de celui de Brézé et à 12 kilomètres de Saumur, sur la route de cette ville à Loudun, par Brézé.

Ce beau domaine, dont le sol très fertile est propre à toutes les cultures, offre agrément, utilité, et revenu assuré: — servitudes en tous genres, jardins, bois et bosquets, vigne plantée de quantité d'arbres fruitiers en plein rapport, le tout en parfait état d'entretien.

Superficie close de murs, 4 hectares environ. On peut y ajouter, à la volonté de l'acquéreur, tout ou partie des autres terres, vignes et bois qui l'entourent et en dépendent.

S'adresser, pour voir les lieux et pour renseignements, au château, ou à MM. COURTOIS, notaire à Brézé, et BOUTER, à Saint-Cyr-en-Bourg, chargés de la vente. (188)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE DE TABLEAUX

ET D'OBJETS D'ANTIQUITÉS, Pour cause de cessation de société.

Le mardi 25 mars 1856, de sept heures à dix heures du soir, et jours suivants, à la même heure, dans la grande salle de l'ancien hôtel du Belvédère à Saumur, quai de Limoges,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'une superbe collection de 200 tableaux hollandais, flamands, français et italiens, anciens et modernes, vieilles gravures, christs et vierges en ivoire, émaux, porcelaines de Chine et du Japon, pistolets, vieux meubles et autres objets de curiosité.

L'exposition aura lieu le lundi 24 mars et jours suivants, de midi à 4 heures.

La vente aura lieu au comptant, et 5 centimes par franc en sus de chaque adjudication. (189)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le jeudi 3 avril 1856, à l'heure de midi,

Une MAISON, dépendant de la succession de M^{me} veuve Trotonin, située à Saumur, rue de la Croix-Verle, ancienne route de Tours, consistant en 4 chambres basses, 4 chambres hautes, grenier, écurie, buanderie, puits, cour et jardin. Cette maison joint d'un côté une ruelle, d'autre côté M. Dumeny. (136)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n^o 16, AVEC JARDIN.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 24 mars 1856, à midi,

Un PRÉ, situé à Saumur, Levée d'Enceinte, contenant 47 ares 63 centiares, joignant au nord la levée, au midi les acquéreurs Mercier et Mollay ou ses représentants.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, ou à M. Henri CHEVREAU, ferblantier à Saumur. (139)

A VENDRE

La nu-propiété d'une FERME de grand avenir.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (96)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE LA PLANCHE-PRINCÉE,

Située au canton de la Forest, commune des Rosiers, contenant 14 hectares 85 ares.

S'adresser à M^es DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers,

Ou à M. PATOUILLÉ, géomètre-expert aux Rosiers. (176)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 7 avril 1856, à l'heure de midi

LES MAISONS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES,

Appartenant à la famille Aubelle.

1^o Une maison, située à Saumur, rue Bodin, à l'angle de la rue de la Grise, actuellement occupée par M. Lafeuille, consistant en salon, salle à manger et cabinet au rez-de-chaussée, cinq chambres au premier étage, mansarde et grenier, cuisine, cellier et bûcher en soubassement.

2^o Une maison, située à Saumur, rue de la Grise, occupée par MM. Plé et Polard, consistant en salon de compagnie, salle à manger au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, mansarde et grenier, lingerie, remise, écurie, cour et jardin.

3^o Une maison, située à Saumur, rue Bodin, précédemment occupée par M. de Montigny, consistant en salon de compagnie, salle à manger, office et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, mansarde et grenier, remise, écurie, bûcher et jardin. Cette maison joint d'un côté la maison occupée par M. Lafeuille, d'autre côté la maison de M^{me} Linacier. (164)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTÉ VIAGÈRE,

à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

DEUX PETITES FERMES,

Situées commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

La première, appelée les Ayrault, canton des Gronards, exploitée par Julien Mestayer, d'un revenu, non compris les redevances, de 450 fr.

La deuxième, sise au lieu de la Rompure, exploitée par Légeard père, d'un revenu, aussi non compris les redevances, de 240 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (156)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

A VENDRE

Une VOITURE à 4 roues, presque neuve.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un très-beau BILLARD, palissandre, et ses accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 153.

Au même n^o, MAISON POUR BOULANGERIE à louer pour la St-Jean 1857.

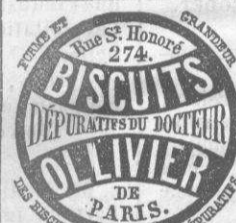
S'adresser à M^{me} Godin, dans la maison. (17)

A LOUER

Présentement

Une MAISON, rue de la Petite-Douve, 9, occupée par M. CHALON, marchand de chevaux.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière. (178)



Biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS: M. Menière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar.

LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS: M. Menière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (422)

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties:

1^o Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1^{er}, page 28.)

2^o Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires: MM. Grisolle, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

Prix: de 2 fr. 50 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n^o 154, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON

DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moëssu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, BONTemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8°. — Prix: 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.